

## U13- REGLEMENTATION APPLICABLE AUX MARCHES DES POUVOIRS ADJUDICATEURS NON SOUMIS AU CMP

### Objectifs

- Connaître les réglementations applicables aux marchés des pouvoirs adjudicateurs
- Organiser et gérer les tâches administratives des différentes phases
- Faire le lien entre l'aspect technique et les aspects administratif et financier du marché
- Connaître les rôles et responsabilités de chaque intervenant

### Contenu

#### **Les principes de la réglementation des marchés des pouvoirs adjudicateurs :**

Textes et bases juridiques

Le champ d'application du décret: soumis ou non soumis ?

#### **Les acteurs du marché**

Le pouvoir adjudicateur : rôle, fonctions, obligations, organisation, groupement

Les opérateurs économiques : fournisseurs, prestataires et entrepreneurs organisation, obligations, allotissement, co-traitance, sous-traitance

La spécificité du marché de travaux : maîtrise d'ouvrage, louage d'ouvrage, bâtiment et infrastructure

#### **Les pièces du marché**

La formation du contrat

Le contenu du marché

Les pièces :AE, CCAP, CCTP, NFP O3 OO1, CCTG, OS, avenants....

Les formes simplifiées

Les formes spécifiques, les marchés à tranches conditionnelles

Les marchés à bons de commande et accords cadres

#### **Les procédures de passation**

Les seuils, la computation et le choix de la procédure

Les différentes procédures : appels d'offres, négociation, dialogue compétitif

Les procédures adaptées et le cahier de procédures internes

Les procédures spécifiques, concours, définition, conception-réalisation

#### **Les éléments de la phase passation**

Les publicités, l'avis

Le règlement et le dossier de consultation, la dématérialisation

Les jurys, la sélection des candidats et le choix des offres, critères, méthodes

Le rôle du pouvoir adjudicateur et du maître d'œuvre lors de la procédure de passation des contrats de travaux

#### **Les éléments de la phase exécution**

Le caractère des prix et les variations économiques

Les avances et nantissements

Les garanties et la retenue

Les paiements

La durée du marché, les reconductions

Les délais

Le contrôle des prestations et des prestataires

La réception, la livraison, l'admission

**Public :** Personnels administratifs du service achats et marchés, du service financier, techniciens chargés d'opérations, responsables de services, antennes, agences, et toute personne engageant des dépenses .